

Rennes. Le dossier d'un « irradié » devant la cour d'appel

CAROLE ANDRÉ/PRESSPEPPER

Publié le 12 décembre 2018 à 19h07 Modifié le 12 décembre 2018 à 19h47

VOIR LES COMMENTAIRES



Une petite dizaine de membres de l'association Henri-Pézerat avait fait le déplacement jusqu'à Rennes pour soutenir la veuve du chaudronnier de la DCN.

La cour d'appel des affaires de la sécurité sociale examinait ce mercredi, à Rennes, le dossier d'un chaudronnier de l'Île Longue, décédé en 2010 d'un cancer de l'œsophage. Le tribunal des affaires de la sécurité sociale de Brest avait reconnu sa pathologie comme maladie professionnelle.

Le ministère de la Défense ayant fait appel du jugement rendu en première instance par le tribunal des affaires de la sécurité sociale de Brest, le dossier d'un chaudronnier de l'Île Longue, décédé en 2010 d'un cancer de l'œsophage, a été examiné, ce mercredi, par les magistrats de la cour d'appel de Rennes.

« Lien direct et essentiel »

Une petite dizaine de membres de l'association Henri-Pézerat avait fait le déplacement jusqu'à Rennes pour soutenir la veuve du chaudronnier de la DCN exposé aux rayons ionisants des sous-marins nucléaires entre 1974 et 2003. En pleine grève des avocats à l'occasion de la journée « justice morte », l'affaire a été l'une des seules évoquées devant la cour.

Le 1^{er} mars 2017, le tribunal de Brest avait jugé « que le cancer de l'œsophage » qui avait entraîné le décès du chaudronnier avait un « lien direct et essentiel avec une exposition habituelle à des rayonnements ionisants et avec d'autres agents cancérigènes ». Cette décision allait à l'encontre de l'avis de deux collèges de médecins de la CRRMP (Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles) de Bretagne et de Normandie.

Décision le 30 janvier

Devant la cour d'appel, l'avocate de la victime, Me Cécile Labrunie, a rappelé que l'ouvrier avait été exposé à au moins quatre agents reconnus comme cancérigènes. En plus des rayonnements, il était

la Défense n'était pas représenté, le juge se basera sur ses conclusions écrites pour prendre une décision qui sera rendue le 30 janvier prochain.

Retrouvez **plus d'articles**

Justice Irradiés de l'île Longue association Henri-Pézerat

Sponsorisé

Gigamic

Vis ma vie de Naufragé ! Pour cet hiver on vous propose un petit séjour sur une île paradisiaque (ou presque), vous êtes plutôt :

Pêche à la ligne

Fouille d'épave

Construction de radeau

Détente au soleil

BeOp utilise des cookies pour le bon fonctionnement de ce dispositif. En utilisant BeOp, vous acceptez notre [Politique de Vie Privée](#)

1 885 participations Connexion